



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.



Promouvoir la nutrition infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre

Séminaire parlementaire inter-régional co-organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en collaboration avec alive&thrive et le soutien de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

27-29 juin 2017, Ouagadougou (Burkina Faso)

PROGRAMME PROVISOIRE

Mardi 27 juin 2017

9 h.00	Inscription des participants et distribution des documents
9 h.30	Seance inaugurale <ul style="list-style-type: none">• Représentant de l'UNICEF• Représentant de l'Union interparlementaire (UIP)• Président de l'Assemblée nationale
10 h.30	Pause-café et photo de groupe
10 h.45	PARTIE I : Importance de la sécurité nutritionnelle pour le développement <p>Cette session initie les parlementaires à l'importance de la sécurité nutritionnelle en tant que partie intégrante de l'intervention / de la politique / et de l'agenda en faveur du développement. On y abordera les défis liés au retard de croissance et on sensibilisera les parlementaires au coût de l'inaction. La session comportera le résumé de l'impact des chiffres connus sur le PIB.</p> <ul style="list-style-type: none">• Définition du problème de la nutrition et importance du renforcement des interventions en matière de nutrition• Importance de l'investissement dans la nutrition et des 1 000 premiers jours• Lien avec le développement économique et la réduction de la pauvreté <p>Débat</p>
13 h.00	Déjeuner
14 h.30	PARTIE II : Aperçu régional <p>Cette session donnera un aperçu des taux de malnutrition et de retard de croissance dans la région et mettra également l'accent sur des exemples de pays des deux régions qui ont réussi à baisser les taux de retard de croissance ou qui ont également réussi à élargir la couverture, ou poursuivre des efforts pour faire avancer la nutrition.</p> <ul style="list-style-type: none">• Malnutrition dans en Afrique de l'Ouest et du Centre et exemples de politiques/interventions menées avec succès dans les deux régions• Evolution de politique dans les deux régions• Quelles ressources ont-elles été affectées ? <p>Débat</p>
16 h.00	Pause-café



16 h.15

PARTIE III : Surmonter les obstacles à la nutrition

Dans cette session on analysera les raisons pour lesquelles la malnutrition (y compris le retard de croissance et le surpoids) persiste et on identifiera les facteurs politiques, législatifs, économiques ou autres, qui contribuent à la malnutrition. À partir d'une analyse des obstacles à tous les niveaux, l'on établira ce qui relève de la responsabilité technique / du programme et les attentes des parlementaires. La discussion englobera le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) et la manière dont ses variables WASH contribuent à la malnutrition et mettent en évidence l'impact de l'absence d'un code fort qui est contrôlé et appliqué. En discutant de la façon de surmonter ces différents obstacles, les parlementaires utiliseront un outil d'analyse des engagements politiques pour évaluer le niveau d'engagement dans leurs pays respectifs.

- Obstacles structurels : facteurs institutionnels, juridiques, économiques, politiques et administratifs favorisant la malnutrition et le retard de croissance chroniques
- Lien au secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

Débat

18 h.00

Séance récapitulative des débats et fin de la première journée

20 h.00

Dîner

Mercredi 28 Juin 2017

9 h.00

PARTIE IV : Rôle du Parlement pour promouvoir la nutrition

Les parlements peuvent jouer des rôles multiples notamment l'adoption de législation pertinente; le soutien à l'élaboration ou au contrôle de la mise en œuvre des plans nationaux; le partenariat avec des acteurs / organisations de la société civile ; l'exigence de la reddition de comptes aux gouvernements pour s'assurer que les lois et politiques en faveur de la nutrition sont effectivement mises en œuvre. Cette session couvrira l'ensemble de ces rôles multiples et identifiera les nombreuses possibilités de coopération entre les acteurs de la société civile et les parlements en vue de faire progresser la nutrition.

- Législation en faveur de la nutrition (y compris la réglementation des substituts au lait maternel, des congés de maternité, des plans nationaux, du secteur agricole et des industries alimentaires, et la fin de la commercialisation des aliments inappropriés aux nourrissons et au jeunes enfants)
- Mise en œuvre et contrôle
- Bonnes pratiques relevées dans les deux régions
- Alliances et collaboration (partenaires et acteurs de la société civile)

Débat

11 h.00

Pause-café

11h.15

PARTIE V : Budgétisation en faveur de la nutrition

Cette session renforcera le plaidoyer pour l'investissement en faveur de la nutrition en termes de rendement financier, et se concentrera ainsi donc sur les budgets publics pro-nutritionnels. L'accent sera mis sur la façon dont les parlementaires peuvent tirer parti de leurs pouvoirs au stade de la conception budgétaire, ainsi qu'à la phase de contrôle et de dépenses budgétaires afin de garantir que des allocations adéquates sont destinées à l'exécution des lois, politiques et programmes de nutrition. Les parlementaires échangeront entre eux et avec des économistes sur le type d'investissement nécessaire pour stimuler le développement économique dans leur pays.



- Conception de budgets pro-nutritionnels - comment les parlements peuvent user de leur prérogative en termes de planification budgétaire ainsi que leurs fonctions rétrospectives de contrôle budgétaire pour allouer et surveiller les interventions en faveur de la nutrition
- Investissement dans la nutrition
- Cas de bonnes pratiques

Débat

13 h.00

Déjeuner

14 h.00

Visites sur le terrain

17 h.00

Fin de la deuxième journée

Jeudi 29 Juin 2017

9 h.30

PARTIE VI : Adoption d'un programme en faveur de la nutrition

- Travaux en ateliers/ groupe de travail
- Discussion en plénière

Au terme des travaux, les participants auront acquis une bonne compréhension de leur rôle et des opportunités en faveur de la nutrition. Ils seront également encouragés à choisir deux actions à mettre en œuvre pour faire progresser le programme de sécurité nutritionnelle dans leurs pays respectifs avec le soutien de partenaires. Le séminaire sera orienté sur les actions que les parlementaires devront entreprendre – dans le cadre de leurs prérogatives, notamment la législation, le contrôle et le vote du budget – pour contribuer à réduire la prévalence de la malnutrition. Ces actions pourraient inclure :

Législation	Planification	Budget
Adopter ou mettre en œuvre le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (ou norme semblable)	Mobiliser les parlementaires et commissions parlementaires concernés (finance, santé, femmes et enfants, agriculture, affaires sociales) en vue d'entreprendre des actions en faveur du changement	Sensibiliser le Ministère des finances, le Ministère de la planification et des investissements ainsi que d'autres ministères compétents à prévoir des lignes budgétaires en faveur de la nutrition au sein de leurs différents départements
Adopter une loi en faveur des prestations de maternité à l'échelle nationale	Utiliser et encourager les systèmes nationaux d'information et de collectes de données pour susciter et suivre les progrès, y compris ceux liés à la mise œuvre des cibles de l'Assemblée mondiale de la Santé et des ODD en faveur de la nutrition	
Adopter des mesures juridiques pour appuyer et améliorer les compléments alimentaires produits localement	Examiner les rendements par rapport aux indices et indicateurs relatifs à la nutrition, ainsi que les allocations de ressources	
Appuyer la mise en œuvre de la récente recommandation contre la commercialisation des aliments malsains destinés aux enfants		

11 h.00

Pause-café

11 h.15

Présentation du résumé des débats, des recommandations et des étapes suivantes par le rapporteur du séminaire, et observations finales des organisateurs

- Au cours de cette session on discutera du document final intitulé *recommandations de Ouagadougou*
- Mot de fin de l'UIP
- Allocution de clôture du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso